

Service instructeur

DEAA - service prospective et politique
européenne

Service consulté

**FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES -
MODIFICATION DU PROJET DE GUIDE DES EXCURSIONS PORTÉ PAR LE
VERKEHRSClub DEUTSCHLAND**

Résumé : Le présent rapport vise à prendre acte du changement de contenu d'un projet retenu au titre du Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières : le « Guide des excursions de l'Eurodistrict » ne sera finalement pas édité au format papier mais prendra la forme d'un site Internet dédié. Il est proposé de maintenir la subvention au montant validé en Commission permanente le 7 avril 2017, à savoir 1 500 euros.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 8 septembre 2017.

La Commission permanente a examiné, le 7 avril dernier, le projet de réédition du « Guide des excursions pour l'Eurodistrict », porté par la section fribourgeoise du Verkehrsclub Deutschland, en collaboration avec la section alsacienne de la Fédération nationale des usagers des transports (FNAUT). Elle lui a attribué une subvention de 1 500 € au titre du Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières (FSIT).

Pour mémoire, le projet consistait à imprimer une cinquième édition d'un guide bilingue, au format de poche, composé, d'une part, d'une brochure touristique sur le Brisgau, la Haute-Forêt-Noire et le Haut-Rhin et, d'autre part, d'un fascicule contenant les horaires de transports en commun transfrontaliers entre Vosges et Forêt-Noire, en passant par Colmar, Mulhouse et Fribourg. L'objectif est d'inciter touristes et randonneurs à se rendre de l'autre côté de la frontière en utilisant des moyens de déplacement respectueux de l'environnement.

Le porteur du projet nous a récemment fait part de son intention de renoncer à l'impression de la brochure et de recentrer son projet sur la mise en ligne des horaires sur un site Internet dédié. Il s'agit de pouvoir lire les contenus du site sur outils nomades (smartphone, tablette...) ou de télécharger les documents pour les imprimer.

Le porteur souhaiterait pouvoir conserver le bénéfice de la subvention déjà accordée.

Compte tenu du fait que :

- l'objet final du projet, à savoir la diffusion d'horaires de transports et d'informations touristiques sur le Sud du Rhin supérieur, n'est pas remis en question ;
- la digitalisation de cet outil va dans le sens d'un accès plus large à ces informations ;
- cette mise en ligne sera accompagnée d'une campagne de communication franco-allemande destinée à ne pas prendre de cours les usagers habituels du guide ;

il est proposé d'accéder à la demande du porteur et de maintenir la subvention au niveau validé à l'occasion de la Commission permanente du 7 avril 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de maintenir la subvention au niveau validé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT